

**DECISION**  
**du Comité de Ministres Benelux**  
**portant nomination d'un juge suppléant**  
**à la Cour de Justice Benelux**

**M (2015) 11**

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocol signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 22 juin 2015 de la démission, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, de monsieur L. Van Hoogenbemt de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre belge de la Justice,

A pris la décision suivante:

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur A. Smetryns, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

**Article 2**

La présente Décision entre en vigueur le jour de la signature.

FAIT à Bruxelles, le 4 novembre 2015

Le Président du Comité de Ministres,



D. Reynders